Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_057-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le douze décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le cinq décembre deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée, a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme Marie DUIGOU, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu Guy DOEUFF comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_057-DE

DEL12.12.2025-057 : Conseil Municipal des jeunes (CMJ)- Prolongation du mandat

Le CMJ est une instance citoyenne de réflexion, d'informations, de propositions, d'échanges et de partages entre la municipalité et les jeunes sur des questions d'intérêt communal.

Ce conseil revêt deux aspects : « engagement citoyen » des jeunes et « actions pédagogiques » pour les jeunes.

Depuis son installation le 16 mars 2024, le CMJ de Bannalec a été à l'origine de plusieurs initiatives significatives, telles que Mang'aming, une journée intergénérationnelle centrée sur les jeux vidéo et la culture manga, ainsi que la manifestation La rue aux enfants (2024 et 2025), les mercredis après-midi à l'EHPAD autour d'activités diverses favorisant le lien intergénérationnel…

Les jeunes du CMJ ont émis le souhait de prolonger leur mandat jusqu'au 30 septembre 2026.

Ce prolongement de mandat permettrait aux jeunes conseillers

- de finaliser les différents projets en cours dans de meilleures conditions de temps
- de leur offrir la possibilité de préparer et d'accompagner efficacement les prochaines élections pour le prochain mandat 2026-2028 sans interférer avec les élections municipales de mars 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de prolonger le mandat du CMJ jusqu'au 30 septembre 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,



Guy DOEUFF